

DISCOURS DE MONSIEUR LE BATONNIER
THIERRY CARRERE

RENTREE
DE LA CONFERENCE DU JEUNE BARREAU
25 MARS 2005

HOMMAGES

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Préfet de Région,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les représentants du parlement européen,
Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Président du Tribunal administratif,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes,
Monsieur le Recteur d'Académie,
Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance,
Monsieur le Procureur de la République,
Messieurs les Présidents des Universités,
Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,
Monsieur le Président du Conseil de Prud'hommes,
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Mesdames, Messieurs les hautes personnalités,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mes Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Votre présence honore le Barreau de Toulouse.

L'Ordre des Avocats et la Conférence du Jeune Barreau vous en remercie et vous souhaite chaleureusement la bienvenue.

C'est également un grand honneur pour nous d'accueillir les personnalités représentatives de notre profession :

- Monsieur le Bâtonnier Michel BENICHOU, Président du Conseil National des Barreaux,
- Monsieur le Bâtonnier Thierry WICKERS, Président de la Conférence des Bâtonniers,
- Monsieur le Bâtonnier BURGUBURU, Bâtonnier de Paris,
- Mesdames, Messieurs les Bâtonniers de France,

Merci de votre présence,

Merci au-delà des institutions que vous représentez de l'amitié que vous témoignez ainsi au Barreau de Toulouse,

Merci aux barreaux étrangers qui ont souhaité être présents à cette manifestation et, tout particulièrement, le Barreau Rio de Janeiro en la personne de nos confrères :

- VICTOR ROGERIO DA COSTA
- MARCELO VIANNA SOARES PINHO

Conformément à nos traditions, j'évoquerai brièvement la mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée :

Notre confrère François **LABIE** est décédé le 27 février 2004 dans sa 53^{ème} année.

Professeur des universités, il était un ami de la profession d'avocat, un praticien de grande qualité doublé d'un juriste à l'érudition éclectique.

Son départ a profondément affecté tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu mesurer le mariage harmonieux de l'intelligence et du talent que l'homme incarnait avec simplicité.

Notre confrère Pierre-Paul **VAYSSE** est décédé le 9 avril 2004 dans sa 83^{ème} année.

Grande figure de la vie toulousaine et du Barreau, il était doué pour le bonheur.

Toulousain de Toulouse, rugbyman, Président du Stade toulousain, Membre du Conseil de l'Ordre, Chevalier de l'Ordre national du mérite, avocat en exercice pendant 46 ans, il était, en outre, un père, un beau-père et un mari comblé qui avait connu le bonheur de trouver dans ses deux filles et ses deux gendres quatre successeurs.

Il avait beaucoup de talents, mais avait une grande passion qui était celle de la barre, selon une expression qui résume à la fois la défense et la plaidoirie.

Avoir autant de dons vous expose à des choix difficiles.

Il est bon de rappeler aujourd'hui qu'alors qu'il était membre du Conseil de l'Ordre et astreint, lors d'une cérémonie de Rentrée solennelle, à une présence de devoir, un samedi après-midi, il avait réussi à dissimuler ce que l'on appelait alors un transistor, muni d'une oreillette, et à suivre ainsi les exploits de l'équipe de France en terre galloise ou irlandaise.

Il savait remarquablement défendre, mais également ramener à la raison ceux qui avaient la sagesse de lui confier leurs intérêts.

Il est plaisant d'évoquer sa mémoire car elle nous permet d'apprécier la réussite d'une vie dans l'harmonie des bonheurs privés et des succès professionnels.

Notre confrère Jean **HERAL** est décédé le 1^{er} mai 2004 dans sa 79^{ème} année.

Il était avocat spécialisé en droit fiscal et reconnu unanimement pour sa gentillesse.

Le personnel de l'Ordre m'a rappelé, il y a quelques jours, qu'il avait toujours une attention chaque fois qu'il se rendait dans nos locaux.

Son exercice professionnel le tenait éloigné du Palais.

L'amour qu'il avait pour son métier l'a conduit à travailler jusqu'à 75 ans.

Notre confrère Flavien **CAHUZAC**, est décédé le 12 octobre 2004 dans sa 89^{ème} année.

Homme authentique et d'une grande simplicité, il avait, en 1957, succédé à son père, avoué.

Tous ceux qui l'ont connu, durant ses années d'activité ou depuis sa retraite, nous parlent d'un homme charmant toujours attentif aux autres avec de grandes qualités de cœur.

Son départ n'a pu s'effectuer qu'en paix, en harmonie avec ce qu'a été sa vie.

Le Barreau a eu la douleur de voir disparaître Monsieur Jean-François **THURIERE**, Président du Tribunal administratif de Toulouse le 11 mai 2004.

Ce magistrat de talent était un ami de notre profession.

Il savait allier la délicatesse, une grande culture, la rigueur du magistrat, l'écoute des autres et l'amour de la vie.

C'était un fidèle de nos manifestations et de la Rentrée solennelle de la Conférence du Stage.

Aujourd'hui, tout particulièrement, nous avons une pensée pour celui qui, au-delà du respect réciproque, avait su nouer avec le Barreau une authentique fraternité professionnelle.

Nous avons également été affectés par d'autres disparitions extérieures au Barreau de Toulouse, comme celle du Bâtonnier **LARROQUE**, ancien Bâtonnier de Montauban, qui fut Directeur du

Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats ou celle du Bâtonnier **DANET**, ancien Bâtonnier de Paris et ancien Président du Conseil National des Barreaux.

Nous nous associons, bien évidemment, aux hommages qui ont pu leur être rendus par leurs Ordres respectifs et par l'ensemble de la profession.

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu le plaisir d'apprendre la nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur de Monsieur le Bâtonnier MATHEU au titre du Ministère de la Justice sur proposition du Secrétariat d'Etat aux droits des victimes (décret du 13 Juillet 2004).

Egalement, la nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur de notre confrère Albert MAMY au titre du Ministère des personnes âgées (décret du 9 Avril 2004).

DISCOURS DE MONSIEUR LE BATONNIER **THIERRY CARRERE**

La Conférence du Jeune Barreau fait suite à la très ancienne tradition de la Conférence du Stage.

Les modalités de la formation du jeune avocat ont été modifiées et le terme de stagiaire banni.

Il fallait trouver un nouveau nom à ce qui rappelle la pérennité enluminée de nos traditions et l'ambition légitime de nos jeunes confrères.

En sa séance du Conseil de l'Ordre du 17 mars 1838, des hommes, qui portaient la même robe que vous, ont institué la Conférence du Stage.

Ils avaient pour ambition d'assurer la formation des stagiaires et de réunir au cours d'un événement solennel l'élite de la cité autour des talents qu'ils avaient eux-mêmes consacrés.

C'est à cette très ancienne institution, créée quatorze ans avant celle de Paris, que nous devons de nous retrouver aujourd'hui.

Elle a toujours été dans l'histoire du Barreau un moment de grâce au cours duquel nos jeunes lauréats avaient vocation à s'exprimer librement.

C'est ce que fit notre confrère, Bernard de SEIGNEURENS, alors Lauréat de la Conférence du Stage le 3 décembre 1840 (il y a 165 ans).

Ce jeune homme exprime avec une certaine audace la vision qu'il avait de ses aînés ainsi que de l'avenir de sa profession.

Je le cite (il parle de l'avocat) : « Jadis, à moins d'une bien rare exception, née de la faveur ou du génie, il vivait obscur, retiré, paisible...

Toute son ambition se bornait à obtenir le titre de mainteneur des

Jeux floraux ou à recevoir des couronnes en composant quelques vers dont la postérité n'a pas sanctionné le mérite littéraire ».

Et de poursuivre : « Aujourd'hui, l'avocat se répand davantage, se mêle à la vie réelle et cette pratique ne lui profite pas moins que celles des livres ».

Eh bien, Monsieur de SEIGNEURENS, il s'agit là d'un bien bel exorde pour un discours de Bâtonnier en 2005 !

Se lever, attendre que le silence se fasse, droits, émus comme l'ont été des centaines d'avocats avant vous et prononcer un discours, c'est exactement ce que vous venez de faire avec talent et passion, je voulais vous en remercier très chaleureusement.

Parce que vous êtes l'avenir et que vous incarnez mieux que quiconque l'ambition de notre profession, la Conférence du Jeune Barreau demeurera un événement majeur dans la vie collective des avocats.

Quand j'étais jeune avocat, j'enviais mes bâtonniers de pouvoir, ainsi, prendre la parole devant cette noble assemblée.

Je les trouvais généralement trop mous, trop convenus, trop prévisibles...

Je jugeais avec la sévérité et l'outrance de la jeunesse que leur discours oubliait soigneusement de dénoncer les bassesses de ce monde dont l'univers juridique et judiciaire ne saurait être à l'abri.

Aujourd'hui, je crois avoir compris que la qualité de ce responsable ne se mesure pas à sa capacité à dénoncer ou à faire le procès de tel ou tel... mais à celle de comprendre son époque, d'avancer, d'aider, de poser des actes sur le chemin d'une profession qui, pour être

immortelle, ne doit pas demeurer engourdie, bercée par la très longue plainte de ses certitudes.

Le bâtonnier est un gardien, mais il ne doit surtout pas oublier qu'il est aussi un passeur...

Sous sa conduite et derrière le bâton de Saint-Nicolas, il accompagne sa profession qui évolue avec son temps sans jamais perdre de vue son essence.

Je dis, aujourd'hui, à toutes ces personnalités, l'esprit constructif et prospectif qui anime le Barreau de Toulouse.

Les avocats toulousains sont heureux d'être dans une ville et dans une région qui invitent tous ses acteurs à l'ambition.

Nous ferons des additions là où d'autres ont cru devoir s'abstenir ou, pire, faire des soustractions.

Je dis à Monsieur le Premier Président CARRIER,
A Monsieur le Procureur Général BARRAU,
A Monsieur le Président du Tribunal administratif KINTZ,
A Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance CORDAS,
A Monsieur le Procureur de la République MICHEL,

Que je suis très heureux au nom de mon Barreau de retrouver une collaboration fondée sur le respect réciproque, la loyauté et la franchise.

Ensemble, nous recherchons le meilleur service à offrir aux justiciables.

Je voulais publiquement vous en remercier ainsi que tous les responsables qui concourent à l'activité et au rayonnement de notre Ordre.

Ils sont ici nombreux.

Je voudrais, en outre, remercier toute cette équipe qui s'est constituée autour du Bâtonnier, c'est-à-dire l'ensemble des membres du Conseil de l'Ordre :

- Monsieur le Bâtonnier MATHEU
- Madame le Bâtonnier BROCARD
- Monsieur le Bâtonnier désigné BEDRY
- Nos confrères Pierre DARRIBERE
- Alain COUDERC
- Jean-Paul EHRHARD
- Jean-Claude MARTY
- Christian ETELIN
- Monique HANOUN-LAMOUROUX
- Denis BOUCHARINC
- Christine de JAEGER
- Michel GIVRY
- Paul-Henri BERNARD
- Christophe BORIES
- Alexandre MARTIN
- Laurent BOGUET
- Ferdinand DJAMMEN-NZEPA
- Anne FAURE
- Christine BONADEI
- André THALAMAS
- Vincent REMAURY
- Sarah BRIGHT-THOMAS

Je dis à tous et à chacun ma reconnaissance et mon attachement.

Sans vous, sans votre engagement, sans votre intelligence, sans la qualité de votre travail, sans le temps que vous consacrez aux autres, sans l'implication du personnel de l'Ordre, il nous serait impossible de poursuivre sérieusement les objectifs que nous nous sommes assignés dès le mois de janvier.

Pour mener son action, l'Ordre doit se défier de deux attitudes intellectuelles qui caractérisent aujourd'hui comme hier la difficulté de penser ce métier :

Il doit se défier du dogmatisme qui nous condamnerait à obéir sans rechercher la source et la pertinence de nos obligations.

Il doit se défier du relativisme qui nous conduirait à l'impuissance et à l'absence de sens dans nos actions.

Le Barreau de Toulouse est aujourd'hui un joyau dont les facettes sont multiples.

Notre profession a changé, est-ce visible pour tout le monde ?

Le tribunal vous relaxe, la cour d'assises vous acquitte, voilà pour nombre d'avocats l'un des plus beaux moments au monde.

Ceux qui donnent tout leur temps, leur énergie, leur santé parfois, pour connaître cet instant incertain qui d'un coupable promis fait un citoyen sans tache...

Cet instant est pourtant une tête d'épingle dans l'existence de mille avocats toulousains.

Aujourd'hui, les avocats sont partout et leur champ d'activité est immense.

Quels sont ces femmes et ces hommes qui composent cette profession ?

- Ils sont issus des meilleures filières de formation,
- Les étudiants sont très nombreux chaque année à vouloir présenter un examen difficile qui ne retiendra que 10 à 20 % d'entre eux.

- Ils sont 98 % à disposer d'une ou plusieurs formations spécialisées de 3^{ème} cycle universitaire.
- Ils embrassent une profession qui compte autant d'hommes que de femmes.
- Ils s'engagent à suivre une formation permanente tout au long de leur vie professionnelle.
- Leur domaine d'activité se décline dans tous les secteurs du droit.

Aujourd'hui, on peut être avocat sans jamais avoir plaidé... et en excluant d'avoir à le faire un jour sans qu'à aucun moment l'éthique ou l'indépendance professionnelles ait à en souffrir.

Cette profession diverse n'ignore plus rien de vos centres d'intérêts, de vos projets, de vos épreuves...

Elle est devenue la première profession de conseils en France.

L'avocat, à ce titre, ne vend pas de l'information juridique.

Il aide son client à définir les enjeux d'une situation.

Il propose une stratégie adaptée.

Il constitue une aide indispensable à l'anticipation.

Il n'est pas de projet économique, social, politique, littéraire, artistique, scientifique qui n'ait besoin pour être mené à bonne fin de son ou de ses avocats.

Le droit est partout... Et les avocats, fait de société indéniable, sont aujourd'hui partout.

Permettez-moi de m'en réjouir (non pas égoïstement), mais de m'en réjouir au regard de tous ceux qui trouvent en nous une aide dans le développement de toutes les activités qui font l'économie et la vie sociale de notre pays.

Permettez-moi de m'en réjouir pour tous ceux qui, de moins en moins prisonniers de rapports de force économiques, sociaux, politiques... accèdent dans la dignité à la connaissance et à la reconnaissance de leur droit.

Permettez-moi de m'en réjouir en envisageant l'indispensable contre pouvoir que doivent constituer les avocats dans une société de masse, complexe et dans laquelle l'homme dans sa singularité doit se battre pour conserver une place.

A l'évidence, nous continuerons à défendre et à défendre encore ceux qui, par leurs actes, ont repoussé les limites humaines de notre compréhension.

Bien sûr, nous continuerons à défendre ceux que la vie a figés dans l'humiliation.

Experts en humanité, nous savons que les solutions passent par la technique et par la connaissance maîtrisée dans tous les domaines du droit...

Mais, nous savons aussi que l'assistance que nous apportons s'incarne dans une écoute sensible, aiguë, personnelle des êtres, des épreuves qu'ils traversent et des rêves qu'ils portent...

L'un des plus beaux métiers au monde dans l'une des plus belles villes d'Europe, dans une région qui connaît un développement exceptionnel...

Nous accompagnons, mes chers confrères, en partenaires actifs et ambitieux les intervenants multiples de notre économie, de notre vie sociale, culturelle et scientifique.

Nous accompagnons cette économie de l'intelligence qui caractérise de manière si singulière le développement de notre cité.

Nous ne remercierons jamais assez, nous, avocats, ceux qui, depuis des siècles, ont fait cette ville.

Nous ne remercierons jamais assez, ceux qui pensent aujourd'hui l'avenir de cette région sur des bases aussi ambitieuses.

Le Barreau de Toulouse doit largement bénéficier du développement de sa ville.

Capitale de l'aéronautique, centre scientifique intégrant les biotechnologies et les sciences de la vie, l'industrie et les sciences de l'espace, elle comptera bientôt un complexe scientifique industriel et médical hors du commun : le cancérpôle.

Il y a là de nouveaux territoires pour notre métier que beaucoup d'entre vous ont déjà conquis ou, à tout le moins, exploré.

Notre profession a également intégré une révolution conceptuelle : le droit n'est plus une contrainte mais un des paramètres qui permettent l'organisation de la vie en société, de la vie dans l'entreprise, de la vie publique et sociale.

Connaissance, précaution, anticipation, stratégie, nous devons, aux côtés de nos clients, vivre le droit en terme d'opportunité.

De grandes figures de la profession résument ces qualités sous le vocable de « juriste organisateur ».

L'avenir que l'on peut espérer très proche doit également être marqué par la mise en place des actions collectives à la française qui permettront (si la réforme n'est pas timide) aux citoyens qui sont aussi des consommateurs plus ou moins consentants de rééquilibrer le rapport juridique dans le cadre notamment des abus de domination économique et des contrats d'adhésion.

Les avocats, toujours situés dans l'histoire à mi-chemin entre l'Etat, le marché et le public, doivent accueillir avec enthousiasme cette réforme fusse au prix de quelques mises à jour.

Ils retrouvent, ici, leur vocation à agir dans l'intérêt collectif, acteurs de la régulation sociale au profit des plus faibles.

Ce moment est l'occasion de rappeler que notre développement intègre également la dimension internationale.

Le Barreau de Toulouse, comme se doivent de l'être tous les grands barreaux français et certainement le nôtre plus que tout autre, est un barreau international qui entretient des relations avec des avocats du monde entier.

Il accompagne ainsi un phénomène de resserrement culturel et économique du monde.

Institutionnellement, notre Ordre est jumelé avec les barreaux de Barcelone, Valence, Sofia, Costanza, Rio de Janeiro, Hambourg dans quelques heures...

Nous avons, en outre, cette année, initié des relations avec de grandes entités professionnelles anglo-saxonnes et différents barreaux étrangers.

Je salue très chaleureusement leurs représentants qui ont souhaité, en cette occasion, nous rendre visite.

Un grand nombre d'avocats toulousains développent pour le compte de leurs clients des relations professionnelles planétaires.

Nous aurons, bientôt, à disposition de tous nos confrères une plateforme technique permettant d'accompagner, dans leurs projets, nos clients partout dans le monde.

L'Ordre sera tout particulièrement aux côtés de nos jeunes confrères pour favoriser les échanges, les synergies, en mettant à disposition tous ses réseaux internationaux.

Je profite de votre présence pour aborder un sujet qui ne trouve jamais place dans nos discours de Rentrée.

Je veux parler de la contrepartie économique du travail de l'avocat, c'est-à-dire de l'honoraire.

Les avocats ont longtemps fait un curieux héritage.

Ils pouvaient recevoir la contrepartie de leur travail, mais surtout il ne fallait pas qu'ils parlent d'argent.

La culture ancestrale de l'honoraire impliquait qu'ils pouvaient seulement recevoir un présent libre offert par le client pour manifester sa reconnaissance.

Ils étaient ainsi honorés.

Certaines nécessités ont fait souffrir cette culture de base dont on pouvait résumer l'hypocrisie sous la formule : « il faut apprendre à ne jamais le demander et à toujours le recevoir ».

Les avocats ont enfin acquis une maturité économique sur ce terrain.

Aujourd'hui, l'éthique de l'honoraire, c'est son caractère prévisible.

C'est sa transparence. C'est sa contractualisation.

Je sais que certains avocats, infiniment peu nombreux, sont hostiles à la promotion d'un honoraire transparent et contractualisé.

Groupusculaires, ils affirment qu'ils resteront les derniers des Mohicans.

D'autres, oubliant le monde, l'Europe, l'économie, notre histoire, rêvent d'un tarif...

Et pourquoi pas d'un tarif minimum... ! Auquel on pourrait, à sa guise, déroger.

Le Bâtonnier de Toulouse, qui aime tous ces confrères, ne saurait, cependant, se contenter d'être, pendant deux ans, un grand chef à

plumes, gardien de toutes nos singularités y compris les plus critiquables...

Dans le respect de tous, il n'a pas à participer à l'anesthésie des esprits et se doit d'offrir des outils pour travailler dans un monde réel en prenant en compte les aspirations (les seules qui comptent dans une économie libre), c'est-à-dire celles de nos clients.

Je l'affirme, solennellement, aujourd'hui, face à la cité, l'honoraire de l'avocat toulousain est transparent et contractualisé.

L'avocat vous fixera, dès le premier rendez-vous, sur ce qui sera la contrepartie économique de son travail. Il vous proposera la signature d'une lettre de mission et de rémunération.

C'est ce que tout client est en droit d'attendre d'un professionnel de son temps.

Etre avocat, c'est aussi respecter une certaine éthique.

L'éthique est un des nouveaux champs de la concurrence entre professionnels.

Pour les avocats, ce n'est pas une nouveauté. Elle fait corps avec leur histoire.

Une éthique très forte qui continue à guider l'indispensable mise à jour de notre déontologie à la fois moderne car soucieuse des besoins de nos clients et porteuse des valeurs sacrées d'une profession contre pouvoirs.

Au cœur de notre métier, il y aura toujours une dimension morale, une recherche du bien commun, une aide qui ignore toute contrepartie.

C'est ce que d'AGUESSEAU, en 1693, alors Avocat général au Parlement de Paris et bientôt Chancelier, appelait dans un discours demeuré célèbre sur l'indépendance des avocats, « la vertu ».

C'est ce qu'au 19^{ème} siècle, les auteurs appelleront le désintéressement.

Mais cette éthique ne s'épuise pas en déclarations de principe, elle s'incarne, elle est quotidiennement mise en œuvre au sein de nos barreaux.

Par exemple :

1 - C'est cette profession qui réalise chaque année entre 10 000 et 15 000 consultations gratuites à destination des Toulousains et permet ainsi à tous (quels que soient la condition et l'isolement des personnes) d'accéder à la connaissance du droit.

2 - C'est cette profession qui peut, en quelques heures, mobiliser une armée humanitaire de 400 professionnels pour faire face à la plus grande catastrophe industrielle française ?

3 - C'est cette profession qui accorde son assistance au profit des plus démunis dans le cadre de l'aide juridictionnelle pour une indemnisation dérisoire.

4 - C'est cette profession qui a placé l'avocat français au cœur de la justice internationale.

La dimension universelle du droit et des juristes français, l'implication de quelques hommes, dont tout particulièrement notre confrère toulousain François CANTIER, ont fait de Toulouse une des capitales mondiales des droits de la défense.

Partout dans le monde où les avocats ne peuvent défendre, ils reçoivent le concours d'Avocats sans Frontière, c'est-à-dire du contingent d'avocats français souvent toulousains qui se consacrent à cette grande cause dans un cadre bénévole.

Ces valeurs garantissent la qualité de notre travail, la protection de nos clients et l'aide toujours acquise en direction des plus humbles.

Elles ne sont généralement pas très éloignées de la délicatesse et des règles de savoir-vivre.

Comme a pu le dire le Bâtonnier MATHEU à la place qui est aujourd'hui la mienne « Ces valeurs ne sauraient se réduire à des règles formelles ».

Elles permettent « à toutes relations de se développer sur le mode du respect, de la dignité, de la courtoisie, de la considération de l'autre, de l'élégance ».

Quand nous relirons les chroniques des années 2003-2004, nous chercherons en vain dans nos archives, dans nos discours, la trace des événements qui ont troublé la vie de notre cité et que l'on résume communément sous le titre d'affaire ALEGRE.

Au nom des avocats toulousains et de leur histoire, je me dois de réparer cet oubli.

Le Bâtonnier de Toulouse a l'obligation morale de dire que le Barreau ne s'est pas tenu frileusement à l'écart des affaires qui ont inquiété la France et bouleversé la ville.

Il doit le faire avec prudence en ménageant les présomptions d'innocence et la recherche judiciaire de la vérité.

Il doit également ménager ce qui sera la recherche historique de la vérité face à des drames qui, au moins, pour la mémoire des Toulousains, sont imprescriptibles.

Chaque avocat choisi pour assumer une défense dans ce dossier doit être assuré du soutien de son Ordre.

Dans ce dossier comme dans un autre, toute défense doit être libre.

Pour autant, l'institution collective que je représente aujourd'hui se doit de vous dire qu'elle se place résolument aux côtés des victimes et de l'indispensable recherche de vérité.

Si le Barreau veille à ce que chacun puisse être défendu, il est en droit de se prononcer pour que la lumière soit faite...

La collectivité des avocats ne peut se satisfaire des situations que cette affaire a révélées... sans avoir viscéralement le besoin de connaître l'étendue de la vérité, peut-être dans sa cruelle objectivité.

Notre Barreau est, aujourd'hui, honoré de la présence de nombreux journalistes...

Qu'ils soient remerciés de l'intérêt qu'ils portent ainsi à notre profession.

Eux et nous, chacun avec nos règles parfois difficiles à concilier, nous devons, avec d'autres, contribuer à la respiration démocratique de la société.

La liberté de la presse et celle des avocats sont au cœur de la République.

Chaque fois qu'une atteinte est portée à l'une de ces libertés, le citoyen doit considérer que ses droits sont menacés et qu'il est personnellement menacé.

La liberté de penser, d'exprimer, de défendre mais également celle de garder les secrets qui nous sont confiés doivent demeurer au rang des principes fondateurs de l'Etat de droit.

Chaque fois que nous abordons ces questions avec vous et malgré nos différences, nous nous sentons très proches...

Nous partageons les mêmes fragilités, les mêmes sensibilités et parfois les mêmes révoltes...

La démocratie implique la liberté des juges et avant celle-ci la liberté de rechercher une vérité sans préjugé et sans rien avoir à redouter pour sa carrière.

Des magistrats indépendants, un barreau libre, une presse pluraliste...

C'est dans cette démocratie que nous voulons vivre !

Il s'agit d'une démocratie idéale pour laquelle il nous faut lutter tous les jours, tous les jours avec son lot de petites ou de grandes défaites ou victoires...

Les avocats mesurent parfaitement ce quotidien aléatoire ; pas plus que vous, ils ne baisseront les bras et, avec vous, ils continueront à se battre.

Mes Chers jeunes confrères,

Jamais de jeunes avocats n'ont eu devant eux un champ des possibles aussi large.

Brûlez vos vaisseaux et allez de l'avant !

Pensez à ceux qui avec désespoir ont vu des obstacles infranchissables là où d'autres n'ont vu que des opportunités.

Vous ne vous confondrez pas avec le marché, avec l'Etat, avec la société mais vous veillerez, en suivant le fil rouge de l'histoire des avocats, à votre indépendance.

Vous appartenez à une profession singulière mais qui comprend son époque, sait écouter, s'adapter, servir, capitaliser son passé et construire son avenir.

Comme profession de la connaissance, de l'intelligence, de l'intermédiation, de la stratégie et de la défense, vous êtes une profession éternelle.

Une profession moderne qui a su démontrer sa force chaque fois qu'elle a su vivre avec son temps.

Vous aurez une position centrale, vous comprendrez le monde et vous aurez le bonheur de servir...

Mes Chers jeunes confrères,

Il vous faudra, en outre, mener une réflexion sur l'évolution de nos institutions professionnelles.

Je souhaite que vous rejetiez toute clôture mentale pour alimenter une recherche qui ne saurait se limiter à la simple duplication ou à la compilation de statuts, de compétences, de tendances et de pouvoirs.

Un jour, l'uniformisation européenne détruira les Ordres dans leur définition actuelle.

Il vous appartiendra de les reconstruire sous une forme plus libérale et adaptée aux besoins de l'époque.

Vous retrouverez alors la problématique que j'ai souhaité instaurer par anticipation, celle de leur utilité qui, loin d'être présumée, doit tous les jours être démontrée.

Vous retrouverez alors l'ardeur des pionniers.

Je ne doute pas que les nouvelles valeurs fondatrices que vous choisirez seront très proches des trois ou quatre grands principes qui ont fait la gloire des avocats depuis des siècles.

Mes Chers jeunes confrères,

Quelle plus belle aventure que d'embrasser cette profession.

Je salue en vous une nouvelle aurore des temps que certains n'aperçoivent pas encore.

N'hésitez pas à visiter notre passé pour enchanter votre avenir.

N'ayez pas confiance dans l'avenir, emparez-vous de lui et portez-le là où vos aînés n'auraient jamais osé l'exposer.

Mais pour oser, ne perdez pas de vue qu'une partie de votre force réside dans cette association si extraordinaire constituée par des avocats libres au sein d'un Ordre...

N'oubliez pas que les Ordres n'ont jamais été une corporation pour ne pas dépendre d'une lettre patente délivrée par le Roi et que, sous tous les régimes, ils se sont battus pour ne pas être asservis.

N'oubliez pas notre destin collectif et nos valeurs,

Ils légitiment votre indépendance,

Ils sont la source de votre liberté,

Ils sont l'armure des droits de la défense,

Ils constituent la grande garantie de nos clients.

Soyez fiers de votre éthique, mais n'ayez pas peur de l'économie, du marché, de l'Etat, de la politique, de la société.

C'est également dans ce biotope que vous puiserez votre force.

Mes Chers jeunes confrères,

Quel que soit votre domaine d'activité, n'oubliez jamais que, depuis la nuit des temps, conseiller c'est aussi défendre.

Quel que soit votre domaine d'activité, n'oubliez jamais l'immense héritage multiséculaire des droits de la défense.

Avec ou sans la robe que vous portez, ceux qui étaient animés par la même flamme que vous ont défendu dans les pires conditions.

Ils ont défendu les gueux contre leur seigneur, les seigneurs contre leur roi, les rois en disgrâce contre leur peuple, les révolutionnaires contre leur propre terreur, et tout au long de l'histoire, les vaincus contre les vainqueurs.

Et aujourd'hui, tout homme quelle que soit sa condition, quels que soient les accusateurs, quelles que soient les accusations, hérite de ces

droits, reçoit cet héritage sans cesse renouvelé, reçoit cet héritage sans cesse incarné par de nouvelles générations d'avocats.

N'oubliez pas que ces droits si essentiels sont, dans un monde toujours tourmenté, un privilège réservé à quelques avocats qui n'ont pas à craindre pour leur vie.

Vous êtes la défense,

Vous êtes la défense libre,

Vous êtes la défense intransigeante.

D'avocats qui ont ainsi l'immense privilège de servir au cœur d'un grand idéal.

Mes Chers jeunes confrères,

Soyez des visionnaires,

Soyez des conquérants,

Soyez des prêtres d'une église qui, toujours, dans le bouillon de l'histoire défendra l'homme,

L'homme et ses projets,

L'homme et ses entreprises,

L'homme porteur de ses fautes,

L'homme écrasé par les masses,

L'homme humilié,

L'homme réhabilité ...

Mes Chers jeunes confrères,

Soyez des visionnaires, des conquérants et des prêtres... d'une profession qui jamais n'abandonnera le combat des libertés.

Ainsi, au terme de votre vie, avec des fortunes diverses, observant d'un œil égal échecs et succès,

Sans jamais avoir renié votre idéal de jeunesse, avec votre âme de femme et d'homme universel,

Vous aurez accompli un destin d'avocat.

En sa séance du 6 décembre 2004, le jury de la Conférence du Stage a distingué :

- Maître Stéphanie **FONTAINE** en lui conférant la médaille d'or de la Conférence du Stage prix Alexandre Fourtanier, qui lui sera remise par Monsieur Bâtonnier Michel **BENICHOU**, Président du Conseil National des Barreaux,

- Maître Catherine **PONS-FOURNIER** en lui conférant la médaille d'argent de la Conférence du Stage prix Henri Ebelot, remise par Monsieur François **CANTIER**, Président fondateur d'Avocat sans Frontières,

- Maître Julie **BLANCHARD** en lui conférant la médaille de bronze de la Conférence du Stage prix Laumont-Peyronnet, remise par Monsieur Jean-Paul **DUBOIS**, journaliste, écrivain, prix Fémina 2004